

# DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

## BRIANÇONNET

### AU CONSEIL MUNICIPAL du 12 février 2018

**Membres du Conseil présents à cette séance :** OGEZ Ismaël, HENRI Nicolas, TABA Jean Claude, SEGUI Martine, SAINT MARTIN Delphine.

Absentes non représentées : Mme GIRAUD Laury, Mme MARTIN-SCHNEIDER Marielle.

Absents représentés : M. CARLIN Raymond par Mme SEGUI Martine, M. GIOVANELLI Jean Pierre par M OGEZ Ismaël et M. SORSANA Henri par Mme SAINT MARTIN Delphine.

Secrétaire de séance : M. HENRI Nicolas

\* \* \* \* \*

Approbation du compte rendu du 24 11 2017 à l'unanimité.

\* \* \* \* \*

Rajout à l'ordre du jour initial des délibérations 10 et 11

#### **Délibérations et vote pour :**

#### **1. Convention de partenariat avec La Banque Postale pour l'APC de Briançonnet.**

La convention de partenariat pour l'Agence Postale Communale de Briançonnet arrivant à terme le 09 mai prochain, il convient d'effectuer une nouvelle convention de prorogation du partenariat avec La Poste. Cette prorogation peut être conclue pour une durée de 1 à 9 ans, renouvelée par tacite reconduction, une fois, pour la durée.

**Acceptée à l'unanimité**

#### **2. Convention de partenariat avec la commune de Caille pour la mise à disposition de l'agent du SPANC de Caille.**

La Commune de Briançonnet, au regard des charges afférentes au personnel, ne peut envisager l'embauche d'un agent qualifié pour la gestion technique du service d'assainissement non collectif. Suite la proposition de la Mairie de Caille de mettre à disposition de la Mairie de Briançonnet l'agent de leur service d'assainissement afin d'exercer les missions liées au **SPANC** de la commune de Briançonnet,

Une convention de mise à disposition de personnel avec la Mairie de Caille prendra effet au 15 février 2018.

**Acceptée à l'unanimité**

#### **3. Majoration de la pénalité financière pour obstacle aux missions du SPANC.**

Considérant la possibilité d'augmenter le montant de redevance prévue par l'article L.1331-8 du Code de la santé publique en vue d'obliger les usagers du service public d'assainissement à respecter leurs obligations en matière d'assainissement non collectif (maintien des installations en bon état de fonctionnement) et compte tenu des risques de pollution et d'atteinte à la salubrité publique, une majoration de 50% du montant de la part de la redevance pourra être ~~effectuer~~ **appliquée**.

**Acceptée à l'unanimité**

#### **4. Approbation du règlement du service public d'assainissement non collectif.**

Le règlement de service va définir les relations entre l'exploitant du service d'assainissement non collectif et ses usagers et également préciser les droits et obligations respectifs de chacun. Les tarifs

des prestations sont également fixés dans la convention comme la périodicité des contrôles tous les 5 ans. Montant d'une évaluation initial 75€.

**Acceptée à l'unanimité**

**5. Mandatant le Centre de Gestion 06 pour la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe.**

La collectivité mandate le Centre de Gestion en vue d'une négociation et la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance pour l'ensemble du personnel communal auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

**Acceptée à l'unanimité**

**6. Intégration au Syndicat mixte du PNR des Préalpes d'Azur, des communes d'Amirat, de Courmes et de Tourrettes sur Loup sur la totalité de son territoire.**

Vu la délibération n°17-D-024 du 19 décembre 2017 du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur proposant au classement PNR, les communes d'Amirat (06), de Courmes (06) et de Tourrettes sur Loup (06) dans sa totalité ;

Conformément aux statuts du PNR en vigueur, la délibération par laquelle le Comité Syndical consent à l'adhésion est notifiée aux collectivités membres adhérentes qui doivent à leur tour délibérer. L'adhésion est effective lorsque les 2/3 des assemblées délibérantes des membres du Syndicat Mixte se sont prononcés favorablement.

**Acceptée à l'unanimité**

**7. Demande de subvention pour gardes corps école de Briançonnet**

Afin de réaliser les travaux de réparation des gardes corps de l'école de Briançonnet et pour aider à leur financement, la Commune va solliciter auprès de l'Etat une ou des subventions au taux le plus élevé possible dans le cadre de l'appel à projets du DETR.

**Acceptée à l'unanimité**

**8. Délégation SDEG**

Suite à la demande de Mme FABRE Joana pour l'extension du réseau électrique dans la partie du village de la Sagne sur la RD 80 jusqu'à sa nouvelle installation agricole au Hameau de la Sagne parcelle E305, la Commune propose de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départementale et de l'Electricité et du Gaz (S.D.E.G.), le chargeant également de solliciter la subvention départementale et de contracter l'emprunt destiné à compléter le financement.

La Commune s'engage à récupérer par un titre de recette, cette même somme correspondant au montant restant à la charge de la commune, à Mme FABRE Joana.

**Acceptée à l'unanimité**

**9. Cimetière – tarifs des concessions et de leurs équipements – Révisions**

La réalisation de travaux d'agrandissement du cimetière du Prignolet étant en partie achevé et celui à venir pour le cimetière de La Sagne, une réflexion a été menée sur les tarifs des différentes catégories de concessions existantes, sur ceux des nouveaux équipements qui seront attribués.

Dans ce cadre, la revalorisation des tarifs pour les concessions funéraires a été proposée de façon à mettre en adéquation, les recettes inhérentes aux attributions et renouvellement de concessions et les coûts de gestion liés à leur entretien différé, voire à leur reprise, tout en permettant aux familles d'obtenir une concession traditionnelle à un coût réduit avec pour une concession de dix ans :80 euros en création et 100 euros en renouvellement ; concession de trente ans : 270 euros; concession de cinquante ans : 400 euros ; columbarium : 50 euros (pour 30 ans)

Il est rappelé que les concessions à perpétuité n'existent plus et par conséquent le temps pour un emplacement pour la construction d'un caveau particulier passe à 99 ans et le tarif reste inchangé en référence aux délibérations du 06 juillet 2004 et 29 juillet 2005, soit :

- pour une surface de 3m<sup>2</sup> (2 m de long par 1.50 m de large) : 1000 €
- pour une surface de 2m<sup>2</sup> (2m de long par 1m de large): 700 €

**Acceptée à l'unanimité**

## **10. Approbation PCS et DICRIM**

Le plan communal de sauvegarde est l'outil opérationnel essentiel d'aide à la gestion de crise. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

La commune de Briançonnet est exposée à de nombreux risques tels que : mouvements de terrains, feux de forêts, risques climatiques, séismes, transports de matières dangereuses.

Aujourd'hui, le schéma général du plan communal de sauvegarde est défini, et il convient de le valider.

Bien évidemment, il s'agit d'un document qui a vocation à être réactualisé dès que nécessaire (suite à des exercices, une nouvelle organisation, une modification majeure du territoire) et au moins une fois par an.

**Acceptée à l'unanimité**

## **11. Défense extérieure contre l'incendie**

L'actualisation de la base de données des services départementaux d'incendie et de secours pour les points d'eau incendie est nécessaire à la protection de la Commune.

Les contrôles techniques annuels vont être réalisés et des conventions avec les PEI privés vont être établies.

**Acceptée à l'unanimité**

\* \* \*

### **Divers**

- ✓ **Urbanisme** : carte communale achèvement de l'enquête publique un mémoire en réponse va être établi. Incorporation du bien sans maître de la parcelle B909 au domaine privé de la Commune. Régularisation de la parcelle communale B156 avec les parcelles riveraine : en cours d'instruction.
- ✓ **Station sismique La Sagne** : les dernières secousses sont consultables sur le site de la Commune.
- ✓ **DMO Le Chanan** : le cabinet d'architecte Amarrurtu / Fresco / Etim / Eci a remporté l'appel d'offre d'aménagement de l'hôtel-restaurant. Le permis va être déposé avant le lancement de l'appel d'offre aux entreprises pour la réalisation des travaux.
- ✓ **Réforme RIFSEEP** : la refonte du régime indemnitaire des agents de la Commune est en cours de préparation dans le contexte de rigueur budgétaire actuel.
- ✓ **Reste à réaliser budget 2018** : agrandissement cimetière et rénovation de l'église à La Sagne, protection du périmètre des sources, carte communale, accessibilité Mairie et intempérie 2014.
- ✓ **Ecole / CCAS** : en vue d'un voyage de fin d'année à Disney Land Paris une tombola, ainsi qu'un appel aux dons est organisé.

Prochain Conseil Municipal date à définir